

EXCLUSIVITE

**FO PREFECTURE ET SERVICES
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

REPORT DE CONGES 2020 + 2 JOURS DE FRACTIONNEMENT

Lors du Comité Technique Spécial des Préfectures du 25 novembre 2020, **SEUL FO Préfectures et des Services du ministère de l'Intérieur** a demandé au Secrétaire Général du MI :

- ⇒ **Le report des congés ordinaires de 2020 sur 2021**
- ⇒ **Le bénéfice des 2 jours de fractionnement**

Vu la conjoncture actuelle et la situation des services, de nombreux collègues n'ont pas eu la possibilité de pouvoir prendre leurs congés ordinaires. Cette demande s'adresse, d'une part aux collègues de préfecture qui intégreront le Secrétariat Général Commun, et d'autre part, à l'ensemble des personnels des préfectures et des sous-préfectures.

**31
DEADLINE**

BREAK

Seul notre syndicat a demandé que l'ensemble des collègues du BOP 354 puisse bénéficier d'un report de congés ordinaires jusqu'au **31 janvier 2021 !!**

M Albertini, SG du Ministère, revoit avec les services DRH MI pour donner suite à notre demande !! À suivre

Notre syndicat reste à votre écoute !!!

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>



YouTube